



## Probleme prise en charge assurance credit suite à un décès

Par **MissSamintosh**, le **17/08/2011** à **21:58**

Bonjour, Mon père a contracté 2 crédits personnels en 2010. A cette époque, il était atteint de 2 cancers en traitement de chimio depuis 2005. Un de 8000€ et l'autre de 3000€ chez 2 organismes différents. Il est décédé en avril 2011. Ma mère et moi avons déclaré le décès à l'assureur du prêt qui nous a refusé la prise en charge des indemnités dues après avoir étudié le dossier. Il s'avère que l'affection qui a provoqué le décès de mon père est antérieure à l'adhésion du prêt : exclusion du contrat. Il semblerait donc que mon père a fait une fausse déclaration intentionnelle en n'omettant d'indiquer qu'il était malade sur le questionnaire médical à remplir à l'adhésion. Par la suite, je découvre qu'à la souscription à l'âge de 65 ans, un rapport médical établi par le médecin traitant est exigé en plus du questionnaire médical. Ma question : ma mère et moi avons nous un recours auprès de cet organisme pour nous éviter de rembourser cet argent que nous n'avons pas ? Puisque un rapport médical prouverait bien qu'il était malade au moment de contracter un crédit et qu'apparemment cet organisme réclame des documents médicaux mais ne les étudie pas. Ou bien devons nous estimer heureux que l'assurance n'ait pas invoqué la nullité du contrat pour fausse déclaration intentionnelle ? Merci pour votre réponse.